



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 27/09/16

Reçu en Préfecture le : 28/09/16
CERTIFIÉ EXACT,

Séance du lundi 26 septembre 2016
D-2016/364

Aujourd'hui 26 septembre 2016, à 15h00,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire

Etaient Présents :

Monsieur Alain JUPPE, Madame Virginie CALMELS, Monsieur Nicolas FLORIAN, Madame Alexandra SIARRI, Monsieur Didier CAZABONNE, Madame Anne BREZILLON, Monsieur Fabien ROBERT, Mme Anne-Marie CAZALET, Monsieur Nicolas BRUGERE, Madame Brigitte COLLET, Monsieur Jean-Louis DAVID, Madame Emmanuelle CUNY, Monsieur Stephan DELAUX, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Marik FETOUH, Madame Laurence DESSERTINE, Monsieur Jean-Michel GAUTE, Madame Magali FRONZES, Monsieur Pierre LOTHAIRE, Madame Emilie KUZIEW, Monsieur Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, Madame Arielle PIAZZA, Monsieur Jérôme SIRI, Madame Elizabeth TOUTON, Monsieur Joël SOLARI, Madame Ana maria TORRES, Monsieur Jean-Pierre GUYOMARC'H, Monsieur Michel DUCHENE, Madame Mariette LABORDE, Madame Marie-Françoise LIRE, Monsieur Erick AOUIZERATE, Monsieur Philippe FRAILE MARTIN, Monsieur Benoit MARTIN, Madame Marie-Hélène VILLANOVE, Madame Florence FORZY-RAFFARD, Madame Constance MOLLAT, Monsieur Alain SILVESTRE, Madame Marie-José DEL REY, Madame Maribel BERNARD, Monsieur Guy ACCOCEBERRY, Monsieur Yohan DAVID, Monsieur Edouard du PARC, Madame Sandrine RENOU, Madame Estelle GENTILLEAU, Monsieur Marc LAFOSSE, Monsieur Yassine LOUIMI, Madame Stéphanie GIVERNAUD, Mme Laetitia JARTY ROY, Madame Solène COUCAUD-CHAZAL, Madame Cécile MIGLIORE, Madame Michèle DELAUNAY, Monsieur Pierre HURMIC, Monsieur Vincent FELTESSE, Madame Emmanuelle AJON, Monsieur Nicolas GUENRO, Madame Delphine JAMET, Monsieur Matthieu ROUVEYRE, Monsieur Jacques COLOMBIER, Madame Catherine BOUILHET,

Excusés :

Monsieur Gérald CARMONA, Madame Anne WALRYCK

**Accompagnement des associations sportives
bordelaises. Association Villa Primrose. Subvention
d'équipement pour l'extension et la restructuration.
Avenant à la convention d'objectifs. Autorisation. Signature**

Madame Arielle PIAZZA, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Créée en 1897 l'Association Villa Primrose, dont le siège social est situé 81, rue Jules Ferry à Bordeaux, est un club sportif bien connu des Bordelais.

Cette association compte aujourd'hui plus de 2 000 adhérents qui se répartissent au sein de deux sections sportives, fréquentées en particulier par les habitants du quartier :

- section tennis ;
- section hockey sur gazon.

Le club gère un complexe sportif de 3 hectares comportant notamment 18 terrains de tennis homologués dont 5 couverts dans le cadre d'un bail emphytéotique consenti par la Ville de Bordeaux.

Depuis maintenant 9 ans le club a développé des actions afin d'élargir sa fréquentation en partenariat avec des opérateurs sociaux et ainsi proposé des activités en direction d'un public fragile. De la même façon les écoles de proximité peuvent venir pratiquer l'éducation physique et sportive sur le site, évitant ainsi la mise en place de transports par la Ville.

Pour renforcer le potentiel d'accueil les responsables de ce club souhaitent rénover ces installations incontestablement aujourd'hui mal adaptées à l'évolution de ses activités : changement d'une bulle, rénovation des vestiaires et de la salle de musculation.

Ce projet est baptisé « Primrose 2017 » et la fin des travaux correspondra avec les festivités des 120 ans du club l'an prochain.

Un projet de rénovation conséquent de ses installations a été établi et le montant global des travaux s'établit à 956 700 euros TTC. L'association ne disposant pas de la totalité du financement elle a sollicité le concours financier de la Ville de Bordeaux selon la répartition suivante :

- Villa Primrose	656 700 euros TTC
- Mairie de Bordeaux	
. 2016	150 000 euros TTC
. 2017	150 000 euros TTC

En contrepartie de la participation financière de la Ville l'association Villa Primrose s'engage à poursuivre sa mission et continuer à se développer.

Après examen attentif, il nous a paru opportun de réserver une suite favorable à cette demande afin de conforter l'action menée par ce club en faveur du développement du sport, des scolaires, de la diversification de son public tout en valorisant le patrimoine municipal en octroyant à l'association Villa Primrose une subvention de 150 000 euros pour l'année 2016.

Une somme équivalente sera sollicitée dans le cadre de la préparation budgétaire 2017.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire :

- à verser cette subvention d'équipement d'un montant de 150 000 euros TTC au titre de l'année 2016 qui sera imputée sur les crédits ouverts au titre de l'exercice en cours – Opération P050008 - natana 2759 ;

- à signer l'avenant à la convention d'objectifs 2016.

ADOpte A LA MAJORITE

ABSTENTION DU GROUPE SOCIALISTE

VOTE CONTRE DU GROUPE ECOLOGISTE

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 26 septembre 2016

P/EXPEDITION CONFORME,

Madame Arielle PIAZZA

Maître d'ouvrage :
VILLA PRIMROSE
81, rue Jules Ferry
33200 BORDEAUX



**Extension et restructuration
de la VILLA PRIMROSE**

**MISE AU POINT
BUDGETAIRE**

Equipe de maîtrise d'œuvre :

BL2 Architectes, mandataire
CETAB Ingénierie, bet TCE
D.M.B économiste



21 Avril 2016



montants exprimés H.T.		
Travaux		640 000,00 €
Maîtrise d'œuvre (architecte, bet(s))	12,00%	76 800,00 €
Pilotage de chantier	1,00%	6 400,00 €
Bureau de contrôle	1,25%	8 000,00 €
Coordonnateur SPS	0,80%	5 120,00 €
Assurance Dommage-Ouvrage	1,50%	9 600,00 €
Diagnostic plomb/termites/amiante avant tx	forf	2 000,00 €
Sondage de sol	forf	3 500,00 €
Géomètre		déjà réalisé
Taxes diverses (liées au P.C.)	à renseigner	

GLOBAL H.T.	751 420,00 €
TVA 20%	150 284,00 €
GLOBAL T.D.C.	901 704,00 €

rapport entre montant Travaux HT et global HT	85,17%
rapport entre montant Travaux HT et global TDC	70,98%

Coût des travaux (estimation sur esquisse à + ou - 20%)	évaluation de mars 2016
0-1 - Base de vie	13 000,00 €
0-3 - Travaux provisoires	20 000,00 €
A - Vestiaires Hommes et Femmes du RDC	118 000,00 €
B - Accueil et Rangement	102 000,00 €
C - Musculation / Fitness et Rangement tennis	187 000,00 €
E - Rampes d'accès côté parking	39 000,00 €
F - Bureaux à l'étage	82 000,00 €
G - Salles des jeunes / Moniteurs	34 000,00 €
I - Accès Club et Sanitaires	24 000,00 €
L - Parking	20 000,00 €

GLOBAL H.T.	639 000,00 €
TVA 20%	127 800,00 €
GLOBAL T.T.C.	766 800,00 €

VILLA PRIMROSE PROJET 2017

BUDGET PREVISIONNEL
édition 21 Avril 2016



Bulle pour courts couverts

	montants exprimés H.T.
Remplacement de la bulle existante qui a plus de 20ans	45 830,00 €

GLOBAL H.T.	45 830,00 €
TVA 20%	9 166,00 €
GLOBAL T.T.C.	54 996,00 €

VILLA PRIMROSE PROJET 2017

BUDGET PREVISIONNEL
édition 21 Avril 2016



PLAN DE FINANCEMENT

Modalités financement	
Subvention Ville de Bordeaux	300 000,00 €
Fonds Dotation Villa Primrose	230 000,00 €
Autofinancement Club (Emprunt)	426 700,00 €
Total	956 700,00 €

Récapitulatif Total à financer

Coût Total à financer	
Travaux	640 000,00 €
Prestations diverses	111 420,00 €
Bulle pour courts couverts	45 830,00 €
Total HT	797 250,00 €
TVA 20%	159 450,00 €
Total TTC à financer	956 700,00 €

**AVENANT A LA CONVENTION D'OBJECTIFS – ASSOCIATION VILLA PRIMROSE
ANNEE 2016**

Une convention d'objectifs permettant d'accompagner le mouvement associatif local et contribuant au développement et à la pérennité des activités sportives a été signée avec l'Association Villa Primrose le 12 janvier 2016 pour un montant de 119 000 euros TTC. Les conditions financières concernant cette subvention doivent être revues.

Il a donc été convenu ce qui suit :

Entre

Monsieur Alain Juppé, Maire de Bordeaux

Et

Monsieur Bernard Dupouy, Président de l'Association Villa Primrose

Article 1 – Dispositions financières

L'association Villa Primrose va réaliser des travaux de rénovation et d'extension de ses installations indispensables à la poursuite de sa mission et à son développement. Afin d'aider l'association à la réalisation de ces travaux une subvention d'équipement d'un montant de 150 000 euros TTC est nécessaire.

Par conséquent, la subvention globale de l'association Villa Primrose est portée à 269 000 euros TTC.

Les autres dispositions de la convention restent inchangées.

Fait à Bordeaux, en trois exemplaires, le.....

Pour la Ville de Bordeaux
P/Le Maire

Pour l'association Villa Primrose

Arielle Piazza
Adjointe au Maire
en charge du sport, de la jeunesse
et de la vie étudiante

Bernard Dupouy
Président